



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL CM 03_2023_28

L'An deux mil vingt-trois, le 9 juin, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 06/06/2023

DATE D’AFFICHAGE : 06/06/2023

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 15 Nombre de votants : 19 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Christian TANAÏS, Mme Emeline LESAGE BORDIER, Mme Stéphanie MARTINI

Excusé(es) représenté(es) : M. Joseph AFONSO procuration à M. Valéry LAURENT, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Louis BREC, M. Arnaud CHERON procuration à Mme Aurélie ADAM.

Absents(es) :

Secrétaire de Séance : M. Pierre CAMBON.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS VERT POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

~~VU la Loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 portant création d'un fond d'accélération écologique dans le territoire doté de deux milliards d'euros, aussi appelé « fonds vert » ;~~

VU la délibération DEL CM06_2022_63 du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2022 approuvant le plan de sobriété énergétique pour la commune de Villejust ;

CONSIDERANT que la commune dispose d'un projet éligible dans le cadre du fonds vert ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de s'engager dans différents travaux dont la modernisation des systèmes d'éclairage public qui s'inscrit pleinement dans l'axe du fonds vert ;

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de modernisation des systèmes d'éclairage public:

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	FINANCIER	MONTANT	TAUX
Rénovation du parc lumineux d'éclairage public.	656 825	Etat (fonds vert)	131 365	20%
		DSIL	248 730	38%
		Commune	276 730	42%
TOTAL	656 825		656 825	100%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation du projet estimé à 656 825 euros HT.

APPROUVE le plan de financement exposé par Monsieur Le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la préfecture de l'Essonne dans le cadre du fonds vert et à percevoir ces financements.

AUTORISE Monsieur Le Maire à effectuer toute les démarches utile à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses et recettes sont prévues au Budget Primitif 2023.

*Ainsi fait et délibéré aux
jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 09/06/2023*

*Le Secrétaire de Séance,
Pierre CAMBON*



*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*


